

CONFÉRENCE INTERNATIONALE

TRAITE DES PERSONNES DANS ET DE L'AFRIQUE

Co-organisée par Caritas Internationalis et le Conseil pontifical pour la pastorale des migrants et des personnes en déplacement

5 septembre 2016 – 7 septembre 2016

Abuja - Nigeria

Accueillie par CARITAS NIGERIA

Document de discussion : la traite humaine à fins d'exploitation sexuelle

- **État des choses**

On peut parler d'exploitation sexuelle en cas d'abus ou de mauvais traitements de personnes (en particulier de femmes) à cause de leur sexe. C'est une situation dans laquelle une personne est considérée pour son attrait sexuel, sans prendre en compte sa dignité humaine. La traite à fins d'exploitation sexuelle concerne donc le recrutement, le logement, la séduction, le transport, la livraison, l'obtention ou le maintien d'une personne à fins d'activités sexuelles à travers le recours à la force, les menaces de violences, la fraude, la coercition, ou toute association de ces méthodes.¹ Toutes ses victimes sont détruites, meurtries, déprimées et rejetées. Dans beaucoup de cas, il n'y a hélas aucune approche du type droit de l'homme pour éviter davantage de violations de leurs droits. Les jeunes gens, en particulier les femmes et les filles (il y a aussi des victimes hommes)², sont victimes de la traite à fins d'exploitation sexuelle à l'intérieur des frontières africaines ainsi que vers l'extérieur du continent, car la demande pour y recourir en tant qu'objets de gratification sexuelle contre paiement reste très élevée. Malheureusement, la traite à fins d'exploitation sexuelle s'est transformée en un business multinational lucratif dans lequel presque tous les pays sont impliqués. Dans beaucoup de parties du monde, la traite humaine est une entreprise à haut profit et sans grand risque pour les trafiquants.

Selon le *Rapport mondial de l'ONUDC 2014 sur la traite humaine*, en 2011, dans le monde, 53% des victimes de la traite étaient soumises à une exploitation sexuelle, 40% étant soumises au travail forcé.³ Selon le rapport de 2009, 79% des cas de traite humaine détectés étaient victimes de traite à fins d'exploitation sexuelle.⁴ Ce déclin pourrait s'expliquer par l'augmentation de l'information sur le

¹ "What is trafficking in persons?" (« qu'est-ce que la traite humaine ? ») Bureau de suivi et de lutte contre la traite humaine, Washington DC, 20 juin 2014 <http://www.state.gov/j/tip/rls/fs/2014/233732.htm>

² <http://www.ozy.com/fast-forward/the-male-face-of-sexual-slavery/64630>

³ https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/glotip/GLOTIP_2014_full_report.pdf

⁴ http://www.unodc.org/documents/Global_Report_on_TIP.pdf

nombre de cas de traite à fins d'exploitation de type travail forcé, et pas forcément à une chute du nombre de victimes de l'exploitation sexuelle. L'information disponible sur le sexe des trafiquants indique que les femmes forment la plus grande proportion de trafiquants dans 30% des 155 pays soumis à enquête. Dans certaines parties du monde, les femmes pratiquant la traite de femmes sont la norme.⁵

La majorité des personnes victimes de la traite depuis l'Afrique sont soit soumises au travail forcé (49%) ou à l'exploitation sexuelle (36%).⁶ La plupart de ces victimes sont restées dans leur sous-région, car la traite nationale constitue 76% des victimes en Afrique sub-saharienne. Toutefois, là où le trafic transrégional depuis l'Afrique sub-saharienne se produit, les principales destinations sont l'Europe de l'ouest et centrale et le Moyen-Orient, les flux de victimes d'Afrique de l'ouest vers l'Europe de l'ouest étant principalement composés de femmes et de filles utilisées pour l'exploitation sexuelle.⁷

Eurostat atteste que la majorité des victimes enregistrées en UE ont été passées à fins d'exploitation sexuelle (69% de 2010 à 2012). La traite pour le travail forcé (19%) arrive deuxième, suivie par d'autres formes de traite, comme la traite pour le prélèvement d'organes, pour les activités criminelles, ou la vente d'enfants (12% au total).⁸

Il convient de noter toutefois que beaucoup des victimes de la traite sont sans papiers, non identifiées et non enregistrées, ce qui veut dire qu'en réalité, le nombre de victimes est bien plus élevé.

Les trafiquants recourent à diverses méthodes pour éviter que les victimes s'échappent. Cela comprend les contraintes physiques sous forme de verrous et de gardes, les violences physiques et psychologiques, l'administration de drogues, ou l'insinuation de la crainte la police, ou encore faire croire aux victimes qu'elles-mêmes sont les criminels.

- **Quels sont les défis actuels, tant pour les organisations confessionnelles que pour la communauté internationale ?**

Les défis auxquels on se retrouve confronté dans la lutte contre l'exploitation sexuelle comprennent : l'insuffisance du financement des activités anti-traite humaine pour bien affronter les questions de la prévention, de la réhabilitation et de la réintégration des victimes par les organisations confessionnelles et à but non lucratif, en particulier dans les pays d'origine ; le manque d'équipement et d'espaces des organes de répression ; l'inefficacité des contrôles / patrouilles douaniers ; le manque de coordination et de coopération entre organes de répression au niveau multinational pour bien contrer les cas de traite humaine, en particulier dans le domaine du crime organisé et de la migration illégale ; l'inefficacité des communications ; le manque de connexion avec les communautés migrantes, en particulier dans les pays de transit et de destination ; la difficulté à faire coopérer les victimes en tant que témoins au tribunal, à cause de la peur des répressions de la part des trafiquants et/ou de la peur de la stigmatisation ; et les problèmes dans les processus d'investigation et de

⁵ http://www.unodc.org/documents/Global_Report_on_TIP.pdf

⁶ "Trafficking in persons in Africa and the Middle East" in *Global Report on Trafficking in Persons*, ONUDC, 2014

⁷ https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/glotip/GLOTIP_2014_full_report.pdf

⁸ Documents de travail de l'Eurostat sur la traite humaine, édition 2015

<http://ec.europa.eu/eurostat/documents/3888793/6648090/KS-TC-14-008-EN-1.pdf/b0315d39-e7bd-4da5-8285-854f37bb8801>

poursuites, qui dans certains cas pourraient produire d'ultérieures violations des droits des victimes de la traite, en particulier pour les femmes et les filles. Souvent, ceux qui rentrent au pays se retrouvent confrontés à une pauvreté extrême par manque d'un moyen de subsistance durable, et certains sont victimes d'une stigmatisation dans les communautés ou endroits où ils rentrent. La stigmatisation et la pauvreté forment un cocktail explosif qui bloque la réintégration et prédisposent les victimes à des conditions de haute vulnérabilité à une rechute dans la traite.

- **Quelles sont les parties prenantes qui travaillent sur cette question, et que font-elles ? (au niveau national, régional et international) ?**

La réponse à la traite humaine ne peut être laissée aux mains des seules forces policières et organismes de sécurité. Les bras juridiques, législatifs et exécutifs des gouvernements dans les pays d'origine, de transit et de destination devraient eux aussi être pleinement impliqués, les organismes multilatéraux y jouant un rôle clé, afin de créer un environnement favorable à la lutte contre la traite humaine et à son éradication. Les écoles, les sociétés civiles, les institutions religieuses, les corporations et les entités commerciales, les associations communautaires, les groupes de jeunes et de femmes, les clubs sociaux et les groupes de surveillance de quartier ne devraient pas être laissés à la traîne dans cette lutte. Voici certaines des parties prenantes travaillant activement dans la lutte contre la traite humaine : les organismes gouvernementaux nationaux tels que la National Agency for the Prohibition of Trafficking in Persons (organisme national de prohibition de la traite humaine, NAPTIP) au Nigeria et le Département de l'Égalité des droits en Italie ; les réseaux nationaux tels que le Réseau d'organisations de la société civile contre la traite des enfants et le travail des enfants (NACTAL) au Nigeria ; les réseaux régionaux tels que le Réseau africain contre la traite humaine (ANAHT), qui se concentre principalement sur la prévention, la réhabilitation et la réintégration ; les réseaux mondiaux tels que le Réseau d'organisations chrétiennes contre la traite humaine (COATNET), la confédération Caritas et le Réseau international de la vie consacrée contre la traite humaine (TALITHA KUM) ; les organisations religieuses et confessionnelles telles que le Comité de soutien à la dignité de la femme (COSUDOW) au Nigeria, l'ONG « Slaves No More » (jamais plus esclaves) en Italie ; les ONG et organisations de la société civile telles que WOTCLEF et Ida Renaissance ; les organismes multilatéraux tels que l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), avec des accords de coopération bilatérales, entre autres, entre l'Italie, les Pays-Bas, les pays nordiques, la France et le Royaume-Uni, qui ont conduit au démantèlement de divers réseaux criminels internationaux de traite humaine.

- **Quels sont les résultats des actions mises en œuvre par les organisations confessionnelles et les changements obtenus ?**

À la fois dans les pays d'origine et de destination, les autorités doivent en faire davantage pour sauver les victimes et les aider à se rétablir. La convention du Conseil de l'Europe demande aux pays de concéder aux victimes de la traite au moins 30 jours de récupération, ce qui comprend un logement, un traitement médical et des conseils juridiques. Le Royaume-Uni offre une « période de réflexion » de 45 jours, durant laquelle la personne ne peut pas être déportée. Le modèle italien d'aide

aux victimes, qui est encore considéré comme la meilleure pratique dans ce domaine, repose sur le principe qu'une stratégie efficace de lutte contre la traite devrait se baser sur une approche centrée sur le droit des victimes. Une structure complexe d'aide aux victimes de la traite a ensuite été développée sur une base législative et est maintenant en place au niveau national, et elle fonctionne à travers deux outils, principalement : les programmes d'aide temporaire ; et les programmes d'aide sur le long terme et d'inclusion sociale. Entre 2006 et 2012, Caritas Italie et d'autres ONG ont ainsi soutenu 4207 personnes dans le cadre de ces programmes.

- **Quels seraient vos recommandations (à Caritas, aux conférences épiscopales, aux congrégations religieuses, aux autres acteurs confessionnels, gouvernements, organes régionaux) en ce qui concerne la mise en œuvre des ODD relatifs, etc. ? Merci d'en fournir trois et de spécifier à qui elles s'adressent.**
- ❖ Un réseautage bien organisé entre les diverses conférences épiscopales, les organisations confessionnelles, les organes régionaux et les gouvernements dans les pays d'origine, de transit et de destination est nécessaire. Il devrait aussi y avoir une forte collaboration entre toutes les parties prenantes et les organes de répression.
- ❖ Des activités de prévention, telles que la sensibilisation à la traite à fins d'exploitation au travail et autres formes d'exploitation non sexuelle, devraient être multipliées par toutes les parties prenantes concernées, en particulier dans les pays d'origine. Une collaboration et une coopération de qualité, efficace, transnationale est essentielle entre les différents acteurs impliqués et qui interagissent avec les femmes et les filles qui sont (de potentielles) victimes de la traite.
- ❖ Les pays de destination doivent améliorer leurs systèmes de détection et d'identification, réviser leurs politiques migratoires et assurer une route sûre pour les personnes qui ont entrepris un parcours migratoire. Une personne trafiquée ne devrait pas se voir refuser un visa de résidence temporaire tant que des actions pénales, civiles ou juridiques sous toute autre forme sont en cours.
- ❖ Dans les procédures concernant leur déportation vers leur pays d'origine pour séjour illégal, il serait nécessaire de mettre en place des politiques qui aident les victimes de la traite et de développer des protocoles dans lesquels la communication entre les forces gouvernementales et les organes de sécurité, ONG, etc. est développée afin de mieux protéger les femmes. Dans les pays d'origine, un protocole d'identification pour les femmes déportées des pays de destination est essentiel pour garantir leur protection et leur assistance.
- **Quelles questions souhaiteriez-vous affronter durant la conférence ?**
- 1. Comment les gouvernements peuvent-ils gérer la prévention de la traite humaine et affronter efficacement la question de la « demande » ?

2. Quel rôle pourraient jouer la réduction et l'atténuation de la pauvreté dans la lutte contre la traite humaine ?
3. Comment pouvons-nous puiser dans nos riches valeurs et cultures traditionnelles africaines pour mettre fin à la traite humaine, en particulier des femmes et des filles à fins d'exploitation sexuelle ?
4. Comment COATNET et les autres organisations confessionnelles dans les pays d'origine des victimes peuvent-ils collaborer plus efficacement et sans heurt avec les organisations confessionnelles des pays de destination des victimes pour prévenir et combattre la traite à fins d'exploitation sexuelle ?

• **Pouvez-vous citer une bonne pratique (et la décrire brièvement) ?**

- ❖ Le gouvernement italien, en collaboration avec le gouvernement fédéral du Nigeria, travaille pour garantir que les victimes de la traite humaine en Italie aient les documents adéquats. Conscient que la plupart des victimes de la traite humaine partent avec de faux papiers, le Département de l'immigration nigérian fournit à présent à ces victimes des passeports nigériens valides afin de les aider à régulariser leurs documents et à vivre et travailler dans la dignité en Italie.
- ❖ Protection et compensation des victimes. La Suède a lancé la bonne pratique de compenser les victimes à travers des fonds confisqués aux trafiquants. Cela réchauffe le cœur de savoir que d'autres pays, dont le Nigeria, ont adopté cette pratique ; beaucoup d'autres devraient faire de même.
- ❖ Un soutien financier de Caritas Italie pour veiller à ce que les victimes de la traite humaine et de l'exploitation sexuelle, actuellement détenus dans des Centres d'identification et de déportation (CIE) ou hébergés dans des résidences protégées / abris, soient rapatriées de façon digne.
- ❖ La campagne « Catch Them Young » (prenez-les jeunes) de Caritas Nigeria – une campagne préventive de sensibilisation dans les écoles primaires et secondaires des zones rurales de l'état d'Edo pour sensibiliser les enfants aux dangers de la traite humaine, afin qu'ils ne deviennent pas la proie des trafiquants.

• **Vos suggestions pour une stratégie de prévention commune des organisations confessionnelles ?**

Les organisations confessionnelles ont une tâche importante dans la poursuite d'une stratégie de prévention visant à éduquer et informer le public et les diverses couches de la société des dangers de la traite humaine. Une sensibilisation de masse, en particulier dans les pays d'origine, à travers des campagnes d'information et des programmes de sensibilisation dans les médias imprimés et électroniques, tels qu'internet, les sites web des organisations, les courriels, les spots radio, les

émissions-débats en direct par téléphone, les publicités à la télé et dans les journaux ; les rassemblements de masse dans les communautés les plus vulnérables ; les conférences lors des messes dans les paroisses et autres rassemblements religieux ; les campagnes dans les écoles et institutions formatives ; les séminaires et ateliers pour les acteurs et ceux qui dialoguent avec les groupes vulnérables et les personnes rentrées au pays ; le recours au matériel d'information, d'éducation et de communication (IEC) tel que les posters, les dépliants, les autocollants et les livres sur les dangers de la traite humaine ; et une utilisation ciblée et appropriée des médias sociaux tels que Facebook, Twitter et YouTube.

Sachant que les passeurs de l'exploitation sexuelle visent essentiellement les femmes, les enfants et les jeunes entre 18 et 24 ans, les jeunes devraient être au centre de cette bataille, car c'est leur avenir qui est attaqué par cette terrible plaie. Au Nigeria, les trafiquants semblent s'être déplacés vers les zones rurales pour y tromper des résidents pauvres et peu suspicieux. Voilà pourquoi ceux qui s'impliquent dans la lutte contre la traite humaine devraient porter leurs campagnes dans les zones rurales et travailler en étroite collaboration avec les communautés.

Ont contribué à ce document de discussion sur la traite humaine à fins d'exploitation sexuelle :

1. La Rév.de Sr Patricia Ebegbulem, (SSL), coordinatrice régionale du réseau africain contre la traite humaine (ANAHT) et membre fondatrice de COSUDOW. Elle est aussi la coordinatrice africaine du Réseau international de la vie consacrée contre la traite humaine (TALITHA KUM) ;
2. La Rév.de Sr Bibiana Emenaha, coordinatrice régionale de COSUDOW ;
3. Hilde Daems, chargée du programme des femmes à Caritas Espagne ;
4. Oliviero Forti, directeur du Bureau des migrations de Caritas Italie ;
5. Samuel Akorokpor, assistant de programme à Caritas Nigeria ;
6. Nicoletta Sabbetti , assistant responsable du plaidoyer à Caritas Internationalis
7. Nkese Maria Udongwo, conseiller principal du renforcement des capacités institutionnelles à Caritas Nigeria.